

**DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES**

*En application de l'article 18 de l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005*

**Réf dossier n° MB11031404**



Type de bien : **Maison individuelle**

Adresse du bien :

**58, AVENUE MARTIN MALVY**

**46200 SOUILLAC**

**Donneur d'ordre**

**Monsieur AYMARD  
58, AVENUE MARTIN MALVY**

**46200 SOUILLAC**

**Propriétaire**

**Monsieur AYMARD  
58, AVENUE MARTIN MALVY**

**46200 SOUILLAC**

Date de mission : **11/03/2014**  
Opérateur : **MR BREGERE MARC**



## Sommaire

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE .....	3
---	---

---

### SARL SEGUIER

29 RUE SEGUIER - 24000 PERIGUEUX Tel. - 0 800 800 117; Fax - 05 53 03 45 15  
Email - [expertimmo24@hotmail.fr](mailto:expertimmo24@hotmail.fr) ;N° Siret : 525 033 916

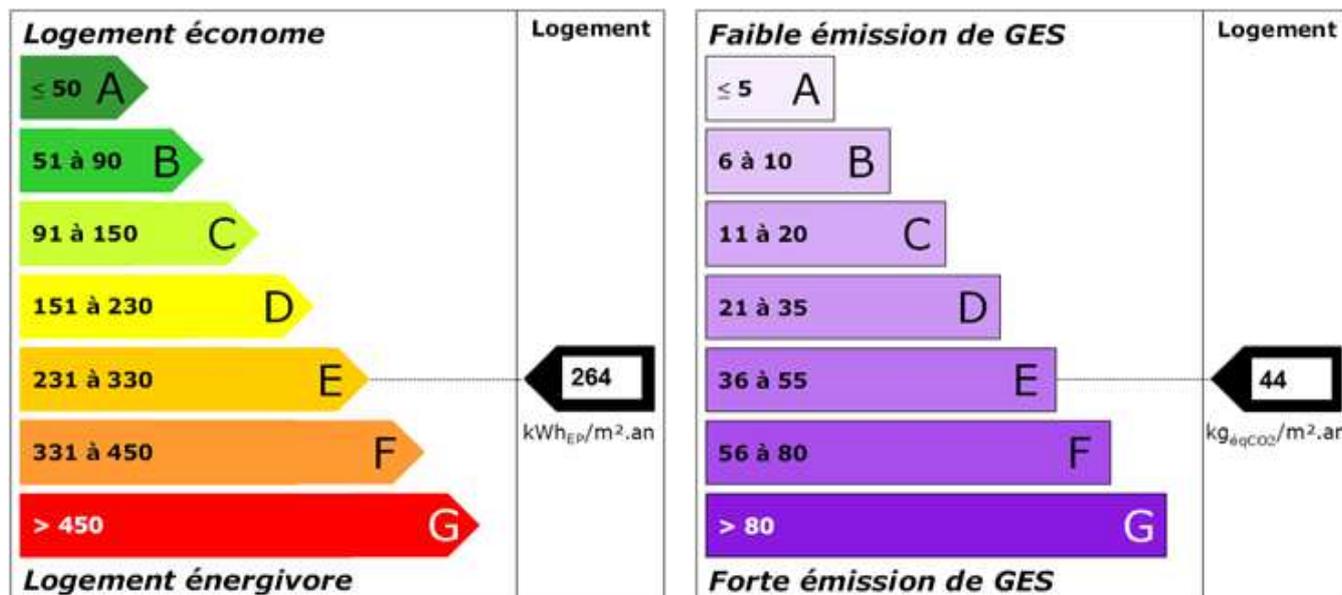
## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : MB11031404 Valable jusqu'au : 10/03/2024 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1975 Surface habitable : 118 m <sup>2</sup> Adresse : 58, AVENUE MARTIN MALVY 46200 SOUILLAC	Date : 11/03/2014 Diagnostiqueur : MR BREGERE MARC Cachet et signature : 
<b>Propriétaire :</b> Nom : AYMARD Adresse : 58, AVENUE MARTIN MALVY 46200 SOUILLAC	<b>Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :</b> Nom : Adresse :

### Consommations annuelles par énergie

obtenus par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, estimées à l'immeuble / au logement\*, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2011

	Consommations en énergie finale	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	Bois 7016 kWh <sub>EF</sub> Fioul 16697 kWh <sub>EF</sub>	23713 kWh <sub>EP</sub>	<b>1689 € TTC</b>
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Electricité 2929 kWh <sub>EF</sub>	7556 kWh <sub>EP</sub>	<b>262 € TTC</b>
<b>Refroidissement</b>		0 kWh <sub>EP</sub>	<b>0 € TTC</b>
<b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b>	26642 kWh <sub>EF</sub>	31270 kWh <sub>EP</sub>	<b>2044 € TTC</b>
<b>Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</b>		<b>Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement</b>	
Consommation conventionnelle : 265,00 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an		Estimation des émissions : 44,22 kg éqCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an	
sur la base d'estimations à l'immeuble / au logement *			



rayer la mention inutile

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

Référence du logiciel validé : **Expertec Pro (v 2.0)**

Référence du DPE : **1446V1000189S**

### Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant); épaisseur : 50cm ; non isolé	<b>Système de chauffage :</b> Poêle/insert bois (sans label flamme verte) Chaudière fioul, standard, 1984, régulé	<b>Système de production d'ECS :</b> Chauffe-eau électrique (Electricité)
<b>Toiture :</b> Combles perdues, avec/sans remplissage non isolé	<b>Emetteurs :</b> Radiateur eau chaude, haute température, robinets thermostatiques	<b>Système de ventilation :</b> Ventilation par ouverture des fenêtres
<b>Menuiseries :</b> porte-fenêtre battante avec soubassement double vitrage pvc présence de volets. fenêtre coulissante double vitrage pvc présence de volets. fenêtre battante double vitrage pvc absence de volets. fenêtre coulissante double vitrage métal absence de volets.	<b>Système de refroidissement :</b> Aucun	
<b>Plancher bas :</b> Local non chauffé, lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton non isolé	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Non requis	
<b>Énergies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<b>59 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : <b>Poêle/insert bois (sans label flamme verte),</b>		

## Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

## Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

## Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

## Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

## Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

## Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

## Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

## Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

## Diagnostic de performance énergétique — logement (6.1)

### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

- Régulez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez-le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

#### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel. Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :
- Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### Autres usages

##### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluo compactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

##### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

##### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## Diagnostic de performance énergétique — logement (6.1)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle consommation conventionnelle kWhEP/m <sup>2</sup> .an	Effort d'investissement	Économies	Rapidité du retour sur Investissement	Crédit d'impôt*
Envisager la mise en place d'un isolant en sous-face de plancher, si la hauteur sous plafond est suffisante.	235		★★★		15%
Pour bénéficier du crédit d'impôt 2014, choisir un isolant avec R ≥ 3 m <sup>2</sup> .K/W.					
Installer Ventilation Mécanique Contrôlée hygroréglable B	263		★		NA%
Isolation de la toiture, en veillant à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.	240		★★★		15%
Pour bénéficier du crédit d'impôt 2014, choisir un isolant avec R ≥ 6 m <sup>2</sup> .K/W.					
Lors du remplacement de la chaudière, envisager son remplacement par une chaudière basse température ou condensation.	241		★★★		NA%

Une visite annuelle par un professionnel est obligatoire. Celui-ci va nettoyer, effectuer les réglages et contrôles nécessaires pour un bon fonctionnement de l'installation (éventuellement réparations). Une chaudière bien réglée consommera moins d'énergie et donc rejettera moins de CO<sub>2</sub>.

Légende		
<b>Économies</b>	<b>Effort d'investissement</b>	<b>Rapidité du retour sur investissement</b>
★ : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	●●●●● : moins de 5ans
★★ : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	●●●● : de 5 à 10 ans
★★★ : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	●●● : de 10 à 15 ans
★★★★ : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	● : plus de 15 ans

Commentaires :

\* Attention : les crédits d'impôts indiqués dans le présent rapport de mission sont mentionnés par défaut à titre indicatif hors bouquet de travaux. Pour connaître précisément le crédit d'impôt auquel vous pouvez réellement prétendre il est impératif de vérifier sur le site [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) en fonction votre situation. Il convient notamment de vérifier les taux en bouquet et hors bouquet, les exclusions, les équipements éligibles ou non au bouquet de travaux ainsi que le type de logement concerné (existant achevé depuis plus de 2 ans), les conditions d'accès (crédit d'impôt calculé sur les dépenses d'achat de matériel et le coût de main d'œuvre ou calculé seulement sur les dépenses d'achat de matériels)

Précision importante : pour donner droit au crédit d'impôt certains équipements doivent offrir des performances suffisantes.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

---

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par**  
**VERITAS**  
**BUREAU VERITAS CERTIFICATION CERTIFICATION - 60 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 92046 PARIS LA**  
**DEFENSE**

Référence du logiciel validé : <b>Expertec Pro (v 2.0)</b>	Référence du DPE : <b>1446V1000189S</b>
<b>Diagnostic de performance énergétique</b> Fiche technique	
<p>Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.</p> <p>En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<a href="http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr">http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr</a>).</p>	

<b>Généralités</b>	
Département	<b>46</b>
Altitude	<b>90</b>
Zone thermique	<b>H2</b>
Type de bâtiment	<b>Maison individuelle</b>
Année de construction	<b>Avant 1975</b>
Surface habitable	<b>118</b>
Hauteur moyenne sous plafond	<b>2,7</b>
Nombre de niveaux	<b>3</b>
Nombre de logement	<b>1</b>
Inertie du lot	<b>Lourde</b>
Étanchéité du lot	<b>Autres cas</b>

<b>Enveloppe – Mur(s)</b>	
MURS 1	
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>86,55</b>
U (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>1,9</b>
Matériau	<b>Murs en pierre de taille moellons (Constitué avec remplissage tout venant); épaisseur : 50cm ;</b>
Isolation	<b>non isolé</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>

<b>Enveloppe – Plancher(s) bas</b>	
PLANCHER	
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>50</b>
U (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>2</b>
Configuration	<b>lourd type : entrevous terre-cuite, poutrelles béton</b>
Isolation	<b>non isolé</b>
Mitoyenneté	<b>Garage</b>
b	<b>0,75</b>
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m <sup>2</sup> )	<b>50</b>
Isolation Aiu	<b>non isolée</b>
Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m <sup>2</sup> )	<b>80</b>
Isolation Aue	<b>non isolée</b>

<b>Enveloppe – Plancher(s) haut</b>	
PLAFOND	
Surface (m <sup>2</sup> )	<b>50</b>
U (W/m <sup>2</sup> .K)	<b>1,45</b>
Configuration	<b>avec/sans remplissage</b>

Isolation	<b>non isolé</b>
Mitoyenneté	<b>Comble fortement ventilé</b>
b	<b>0,85</b>
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m2)	<b>50</b>
Isolation Aiu	<b>non isolée</b>
Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m2)	<b>80</b>
Isolation Aue	<b>non isolée</b>
<b>PLAFOND VERANDA</b>	
Surface (m²)	<b>20</b>
U (W/m2.K)	<b>0,2</b>
Configuration	<b>avec/sans remplissage</b>
Isolation	<b>isolation inconnue</b>
Mitoyenneté	<b>Comble fortement ventilé</b>
b	<b>0,95</b>
Surface des parois séparant l'espace non chauffé des espaces chauffés : Aiu (m2)	<b>20</b>
Isolation Aiu	<b>isolée</b>
Surface des parois séparant le local non chauffé de l'extérieur, du sol ou d'un autre local non chauffé : Aue (m2)	<b>20</b>
Isolation Aue	<b>isolée</b>

<b>Enveloppe – Baie(s)</b>	
Désignation	<b>PF1</b>
Quantité	<b>1</b>
Surface (m²)	<b>2,75</b>
Orientation	<b>Sud</b>
Inclinaison	<b>Verticale</b>
Double fenêtre	<b>Non</b>
Type	<b>Porte-Fenêtre battante avec soubassement, Double Vitrage, PVC</b>
Epaisseur de lame d'air (cm)	<b>16</b>
Gaz de remplissage	<b>Air sec</b>
Positionnement	<b>nu extérieur</b>
Uw (W/m2.K)	<b>2,60</b>
Volet	<b>Volet roulant PVC (e &gt; 12mm)</b>
Ujn (W/m2.K)	<b>2,1</b>
Paroi	<b>MURS 1</b>
Mitoyenneté	<b>Extérieur</b>
b	<b>1</b>
Désignation	<b>F1</b>
Quantité	<b>4</b>
Surface (m²)	<b>2,1</b>
Orientation	<b>Sud</b>
Inclinaison	<b>Verticale</b>
Double fenêtre	<b>Non</b>
Type	<b>Fenêtre coulissante, Double Vitrage, PVC</b>
Epaisseur de lame d'air (cm)	<b>16</b>
Gaz de remplissage	<b>Air sec</b>
Positionnement	<b>nu extérieur</b>
Uw (W/m2.K)	<b>2,90</b>
Volet	<b>Volet roulant PVC (e &gt; 12mm)</b>

Ujn (W/m2.K)	2,3
Paroi	MURS 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	F2
Quantité	4
Surface (m²)	0,7
Orientation	Ouest
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre coulissante, Double Vitrage, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu extérieur
Uw (W/m2.K)	2,90
Volet	sans volet
Ujn (W/m2.K)	0
Paroi	MURS 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	F4
Quantité	4
Surface (m²)	4
Orientation	Est
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre battante, Double Vitrage, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu extérieur
Uw (W/m2.K)	2,60
Volet	sans volet
Ujn (W/m2.K)	0
Paroi	MURS 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	F3
Quantité	4
Surface (m²)	1,7
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre coulissante, Double Vitrage, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu extérieur
Uw (W/m2.K)	2,90
Volet	Volet roulant PVC (e > 12mm)
Ujn (W/m2.K)	2,3
Paroi	MURS 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	F1
Quantité	1
Surface (m²)	2,1
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale

Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre coulissante, Double Vitrage, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu extérieur
Uw (W/m2.K)	2,90
Volet	Volet roulant PVC (e > 12mm)
Ujn (W/m2.K)	2,3
Paroi	MURS 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	F5
Quantité	2
Surface (m²)	0,85
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre coulissante, Double Vitrage, PVC
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu extérieur
Uw (W/m2.K)	2,90
Volet	Persienne coulissante ou volet battant PVC, volet battant bois, (e ≤ 22mm)
Ujn (W/m2.K)	2,4
Paroi	MURS 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	VERANDA 1
Quantité	1
Surface (m²)	7,4
Orientation	Ouest
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre coulissante, Double Vitrage, Métal
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu extérieur
Uw (W/m2.K)	4,10
Volet	sans volet
Ujn (W/m2.K)	0
Paroi	MURS 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	VERANDA 2
Quantité	1
Surface (m²)	14
Orientation	Nord
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre coulissante, Double Vitrage, Métal
Epaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu extérieur
Uw (W/m2.K)	4,10
Volet	sans volet
Ujn (W/m2.K)	0
Paroi	MURS 1

Mitoyenneté	Extérieur
b	1
Désignation	VERANDA 3
Quantité	1
Surface (m <sup>2</sup> )	7,5
Orientation	Ouest
Inclinaison	Verticale
Double fenêtre	Non
Type	Fenêtre coulissante, Double Vitrage, Métal
Épaisseur de lame d'air (cm)	16
Gaz de remplissage	Air sec
Positionnement	nu extérieur
Uw (W/m <sup>2</sup> .K)	4,10
Volet	sans volet
Ujn (W/m <sup>2</sup> .K)	0
Paroi	MURS 1
Mitoyenneté	Extérieur
b	1

<b>Enveloppe – Porte(s)</b>	
Néant	Néant

<b>Système - Ventilation</b>	
Type de ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
Étanchéité	Autres cas

<b>Système(s)- Chauffage</b>	
Type d'installation	Installation de chauffage avec insert ou poêle bois ou biomasse en appoint
Description de l'installation	Chauffage individuel, 118 m <sup>2</sup> de surface chauffée
Intermittence	Absent, sans régulation pièce par pièce
Générateur	Chaudière fioul
Énergie	Fioul
Type de chauffage	central
Description du générateur	standard, ancienneté 1984, hors volume habitable, sur sol, générateur régulé
Distribution	Réseau individuel eau chaude haute température non isolé
Émetteur	Radiateur eau chaude, entre 1981 et 2000, haute température, avec robinet thermostatique
Puissance du générateur	24
Générateur	Poêle/insert bois (sans label flamme verte)
Énergie	Bois
Type de chauffage	divisé
Émetteur	

<b>Système(s) - ECS</b>	
Type d'équipement	Chauffe-eau électrique
Énergie	Electricité
Type d'installation	individuelle, sans solaire
Distribution	production hors volume chauffé, pièces alimentées contiguës
Stockage	150 l, vertical, hors volume chauffé

<b>Système - Refroidissement</b>	
Type de climatisation	<b>Aucune</b>

<b>Système – Production d'énergie</b>	
Aucune	

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	DPE non réalisé à l'immeuble		Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS	
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948		
Calcul conventionnel		X	A partir du DPE à l'immeuble		X		
Utilisation des factures	X			X		X	X

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

**Monsieur AYMARD**  
58, AVENUE MARTIN MALVY

46200 SOUILLAC

**Propriétaire :** Monsieur AYMARD

**Adresse de la mission :** 58, AVENUE MARTIN MALVY 46200 SOUILLAC

## FACTURE EN EUROS

NUMERO	DATE	REFERENCE	ECHEANCE
331	11/03/2014	MB11031404	18/03/2014

Réf	Désignation	Qté	Prix unitaire	Remise	Montant HT
DPE	Diagnostic de performance énergétique	1	66.67	0.00	66.67

Base	Taux	Montant
66.67	20	13.33
<b>Total</b>		13.33

Total HT	Total TVA	Remise	Total TTC	Acompte	Net à Payer
66.67	13.33	0.00	80.00	0.00	<b>80.00</b>

### Conditions de règlement :

Païement par chèque à réception de facture.

Le taux des pénalités de retard ne peut être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal, soit 2,13 %. A compter du 1er janvier 2013, tout professionnel en situation de retard de paiement devient de plein droit débiteur, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Pas d'escompte pour règlement anticipé.

✂

COUPON A JOINDRE A VOTRE REGLEMENT		
Date de facturation : 11/03/2014 N° facture : 331 N° dossier : MB11031404	Renvoyer à SARL SEGUIER 29 RUE SEGUIER 24000 PERIGUEUX	<b>A régler : 80.00 TTC</b>

N° de TVA intracommunautaire: FR46 525 033 916

**Dossier n°:** MB11031404

1/1

**SARL SEGUIER**

29 RUE SEGUIER - 24000 PERIGUEUX Tel. - 0 800 800 117; Fax - 05 53 03 45 15  
Email - [expertimmo24@hotmail.fr](mailto:expertimmo24@hotmail.fr) ; N° Siret : 525 033 916